



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 09/06/21

Reçu en Préfecture le : 10/06/21

ID Télétransmission :

033-213300635-20210608-117517-

DE-1-1

CERTIFIÉ EXACT.

**Séance du mardi 8 juin 2021  
D-2021/217**

**Aujourd'hui 8 juin 2021, à 14h08,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

***Monsieur Pierre HURMIC - Maire***

Présidence de Madame Claudine BICHET de 15h58 à 16h40.

Suspension de séance de 16h46 à 17h00.

**Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,

*Messieurs Pierre HURMIC et Nicolas FLORIAN présents sauf de 16h38 à 16h40.*

*Monsieur Aziz SKALLI présent à partir de 16h05, Monsieur Pierre de Gaetan NJIKAM MOULIOM présent jusqu'à 16h05,*

*Madame Charlee DA TOS présente jusqu'à 17H15, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 17h30, Madame Nathalie*

*DELATTRE, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Maxime GHESQUIERE et Monsieur Laurent GUILLEMIN*

*présents jusqu'à 18h00 et Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 19h00.*

**Excusés :**

Madame Pascale ROUX, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES

**CAPC musée d'art contemporain. Coédition  
d'ouvrage avec Paraguay Press exposition  
Absalon Absalon. Autorisation. Signature**

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Capc Musée d'art contemporain de la Ville de Bordeaux a invité les commissaires François Piron et Guillaume Désanges à imaginer dans la nef une exposition rétrospective des œuvres de l'artiste Absalon. Dans la continuité de son travail éditorial, le Capc souhaite coéditer un ouvrage avec la maison d'édition Paraguay Press afin de diffuser une réflexion critique riche sur le travail d'Absalon et de préserver un document durable et de qualité de cette exposition.

Cet ouvrage est consacré à l'exposition « Absalon Absalon » présentée au Capc du 25 juin au 3 octobre 2021. L'exposition consiste en la présentation d'une sélection d'œuvres de l'artiste mise en perspective avec des œuvres d'artistes de sa génération. Les commissaires revisiteront le projet de cette exposition présentée dans un premier temps à l'IVAM, Institut Valencià d'Art Modern à Valence (Espagne) afin de le mettre en perspective de l'espace architectural de la Nef du Capc.

L'ouvrage regroupe un ensemble de textes permettant d'éclairer de manière précise la pratique de l'artiste Absalon comprenant notamment : un texte introductif du travail d'Absalon rédigé par les commissaires François Piron et Guillaume Désanges, les propos rapportés de la critique d'art Elisabeth Lebovici, une conférence réalisée à l'Ensba en 1993 par Absalon ainsi que deux textes présentant ses œuvres, des « Cellules », réalisées à échelle 1 et dans lesquelles l'artiste pouvait vivre, et enfin des notices d'œuvres pour chaque artiste de l'exposition., et des notices d'œuvres. La publication sera accompagnée d'un ensemble de différentes vues de l'exposition.

La répartition des ouvrages imprimés est la suivante :

- 300 exemplaires sont réservés aux dons du Capc Musée d'art contemporain
- 50 exemplaires sont mis en vente à la boutique du Capc Musée d'art contemporain
- 250 sont réservés au coéditeur paraguay Press pour distribution et don.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Autoriser cette coédition
- Signer la convention de coédition et tous les documents afférents.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 juin 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Dimitri BOUTLEUX**

# CONTRAT DE COEDITION ET DE DIFFUSION

Entre

**La ville de Bordeaux** domiciliée en l'Hôtel de Ville, Place Pey Berland, Bordeaux Cedex,  
Représentée par son Maire Monsieur Pierre Hurmic, habilité aux fins des présentes par  
délibération D-2021/                      du Conseil Municipal en date du                      reçue en  
Préfecture le                      ,

Ci-après dénommée « Ville de Bordeaux – Capc Musée »

D'une part

Et

**Paraguay Press**

c/o DOC, 26 rue du Docteur Potain

75019, Paris

France

représenté par son co-directeur François Piron,

ci-après dénommée « Paraguay Press »

Ci-après ensemble désignées "Les Parties"

## PREAMBULE

Le Capc musée d'art contemporain de Bordeaux présente du 25 juin au 03 octobre 2021 l'exposition *Absalon Absalon*, proposée par les commissaires d'exposition François Piron et Guillaume Désanges. Dans le cadre de cette exposition, une publication regroupant des textes et photographies sur l'artiste Absalon paraîtra.

Paraguay Press est une coopérative éditoriale qui se consacre à étendre le vocabulaire de l'art contemporain à travers un programme de publications et d'événements liés à l'économie, à la socialité et à l'écologie du livre. Les activités de Paraguay sont conçues et produites par un groupe de critiques, commissaires, graphistes, artistes, parmi lesquels Thomas Boutoux, Laure Giletti, François Piron, Lucas Roussel et Roman Seban.

L'intérêt commun qui réunit le Capc musée d'art contemporain et Paraguay Press est de diffuser une réflexion critique riche sur le travail d'Absalon et de préserver un document d'archive durable et de qualité de cette exposition.

Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit :

## Article 1 : Objet

À la suite de l'exposition *Absalon Absalon*, présentée dans la Nef du Capc Musée d'art contemporain du 25 juin au 03 octobre 2021, la Ville de Bordeaux – Capc Musée et Paraguay Press ont décidé de coéditer et diffuser une publication concernant l'artiste Absalon, ci-après dénommée « la publication ». Le présent contrat vise à organiser les rapports entre les parties dans le cadre de leurs interventions respectives à l'occasion de cette coédition et de sa diffusion.

## Article 2 : Caractéristiques de la publication

Direction éditoriale : François Piron et Guillaume Désanges

Coéditeurs : Capc Musée d'art contemporain et Paraguay Press

Distribution : Paraguay Press

Langue : publication bilingue français-anglais

Contenu prévisionnel :

- Texte de François Piron et Guillaume Désanges retraçant une biographie thématique de l'œuvre d'Absalon
- Propos rapporté de François Piron et Guillaume Désanges avec Elisabeth Lebovici sur la politique à l'œuvre chez Absalon
- Édition de la conférence donnée par Absalon à l'École nationale des Beaux-arts de Paris en 1993
- Texte descriptif d'Absalon sur les cellules
- Photographies d'archives (Fonds Ville de Bordeaux – Capc Musée)
- Photographies de l'exposition réalisées par la Ville de Bordeaux – Capc Musée
- Notices sur les œuvres des artistes invités à contribuer à l'exposition

Les parties pourront s'entendre pour tout ajout ou tout retrait.

**Nombre de pages** : entre 60 et 75 pages

Format ouvert : A3 / Format fermé : A4

Graphisme : Spassky-Fischer

Illustrations couleurs et noir et blanc

Couverture souple

Papier 125 g mat et brillant

Tirage : 600 exemplaires

Prix de vente public : 15 euros

Parution : Juillet 2021

## Article 3 : Présentation de la publication et copyright

Les deux parties se sont mises d'accord pour qu'apparaissent :

- en page de titre à l'intérieur du livre : les logos du Capc Musée d'art contemporain de Bordeaux et Paraguay press
- en colophon : les numéros ISBN de la publication ainsi que le logo de la Ville de Bordeaux, les logos des distributeurs et partenaires institutionnels
- en quatrième de couverture : le numéro d'ISBN de Paraguay Press ainsi que son code-barre, les logos du Capc musée d'art contemporain de Bordeaux et Paraguay Press, le prix
- sur le dos du livre (tranche) : les mentions des deux coéditeurs sous la forme la plus

adaptée qui aura été convenu avec les graphistes.

Les mentions des copyrights sont :

- © Capc Musée d'art contemporain de Bordeaux
- © Paraguay Press

## **Article 4 : Répartition des rôles pour la réalisation de la publication**

### **4-1 Obligations de La Ville de Bordeaux – Capc Musée**

La Ville de Bordeaux – Capc Musée s'engage à :

- assurer la coordination éditoriale de la publication.
- assurer la transcription du texte de la conférence réalisée par Absalon à l'ENSBA.
- assurer le choix et la prise en charge des graphistes
- assurer la gestion et la prise en charge des droits d'auteur (droits de reproduction) pour les visuels
- prendre en charge la commande du reportage photographique des visuels pour le livre
- prendre en charge les frais d'impression
- assurer le choix et la prise en charge des traducteurs et correcteurs (français et anglais)
- établir le contrat de la contributrice Elisabeth Lebovici
- assurer la prise en charge des frais de photogravure
- assurer le dépôt légal de l'ouvrage
- à effectuer la validation finale du BAT auprès de l'imprimeur
- prendre en charge les frais de livraison du livre au Capc

### **4-2 Obligations de Paraguay Press**

Paraguay Press s'engage à :

- assurer la prise en charge de la direction éditoriale de la publication
- assurer le choix des contributeurs / auteurs de l'ouvrage
- rédiger un texte de commande introductif au travail d'Absalon
- réaliser l'entretien avec Elisabeth Lebovici et assurer l'editing du propos rapporté et sa mise en forme
- prendre en charge la sélection iconographique de l'exposition en concertation avec les graphistes
- s'assurer auprès des commissaires François Piron et Guillaume Désanges que toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues et réunies auprès des ayants-droits d'Absalon afin de rendre possible la publication de l'ensemble des textes signés par l'artiste Absalon
- prendre en charge les relectures en français de la publication sur maquette
- superviser l'impression de la publication (calibrage, calage, veille techniques).
- valider le BAT auprès de l'imprimeur
- prendre en charge la livraison de l'ouvrage pour Paraguay Press
- assurer la commercialisation, la communication et la promotion de la publication suivant ses propres méthodes.

## **Article 5 : Participation financière**

La Ville de Bordeaux – Capc Musée participe au financement de la publication à hauteur de 10 500 € TTC (DIX MILLE CINQ CENTS EUROS TTC) (TVA à 5.5%) qui seront versés à Paraguay Press.

En contrepartie, la Ville de Bordeaux – Capc Musée recevra 350 exemplaires de la publication, livrés en un point, mis sous film, au 2 bis Cours Xavier Arnoz à Bordeaux.

Paraguay Press participe par un apport en compétence. Paraguay press disposera de 250 exemplaires de la publication pour diffusion.

## **Article 6 : Répartition des dons**

Le Capc prendra en charge l'ensemble des dons auprès de son réseau, de la ville de Bordeaux et de l'ensemble des contributeurs liés à l'exposition selon les règles de la répartition habituelle. Les dons pour les commissaires seront imputés au 250 exemplaires mis à la disposition de Paraguay Press.

## **Article 7 : Conditions de commercialisation et de diffusion**

Paraguay Press assurera l'intégralité de la diffusion et distribution de l'ouvrage et récupérera la part éditeur des ventes réalisées par son réseau de distribution pour le monde entier excepté l'accueil Boutique du Capc Musée d'art contemporain et en encaissera les ventes pour son compte.

La Ville de Bordeaux – Capc Musée pourra mettre en vente tout ou partie des exemplaires susvisés qui lui seront livrés, au prix public convenu avec l'éditeur, dans les locaux de la boutique du Capc Musée ou via le site internet du Capc Musée et conservera l'intégralité des recettes qui en découleront.

Dans le cas où Paraguay Press souhaiterait acquérir d'autres exemplaires de la publication, Capc Musée lui consentira une remise de 33% sur le prix unitaire HT de vente public de chaque ouvrage, soit l'ouvrage au prix de 10.05€ HT (frais de livraison inclus).

## **Article 7 : Durée du contrat**

Le présent contrat est valable pour toute la durée de l'exploitation de la publication.

## **Article 8 : réédition**

Toute réédition de la publication fera l'objet d'un nouveau contrat.

## **Article 9 : Résiliation**

Dans le cas où l'une des deux parties ne pourrait plus assumer ses missions, objet du présent contrat, elle disposera d'un délai de 30 jours avant la date de parution de l'ouvrage pour prévenir l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

Ainsi, la partie non défaillante se réserve le droit d'annuler le paiement de ses engagements financiers tels que définis en article 5.

En cas de violation du présent contrat par l'une des parties, l'autre partie pourra la mettre en demeure, par voie de lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, d'exécuter ses obligations contractuelles. Si cette mise en demeure n'était pas suivie d'un effet pleinement satisfaisant dans un délai de 60 jours à compter de sa réception, le présent contrat serait résilié de plein droit et sans sommation ni décision de justice.

## Article 10 : Règlement des litiges

Les parties contractantes conviennent de mettre en œuvre tous les moyens dont elles disposent pour résoudre de façon amiable tout litige qui pourrait survenir de l'appréciation ou de l'interprétation du présent contrat.

Si toutefois tel différend ne pouvait faire l'objet de conciliation entre les parties, il sera soumis aux tribunaux de Bordeaux compétents.

## Article 11 : élection de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux et/ou demeures respectives.

Fait à Bordeaux, le  
en 2 exemplaires originaux,

Paraguay Press

Pour la Ville de Bordeaux  
P/O Le Maire  
Monsieur Bernard Blanc  
Maire-adjoint du quartier Chartrons, Grand  
Parc, Jardin public  
Conseiller municipal délégué auprès de  
Claudine Bichet pour le budget et les audits  
financiers

François Piron

Bernard Blanc